



**Commune de  
BERNEVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

**Nombre**  
De conseillers  
en exercice : 10  
De présents : 7  
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO		x	J.BELLENGIE R	O. LALY		x	
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS		x		R. PIGACHE	x		
C. BUQUET	x			P. DUBRULLE	x		

**2024/29**

**OBJET :**  
**Organisation d'une  
sensibilisation aux  
premiers secours et  
d'une formation PSC1**

**Secrétaire :**  
**Mme PAYEN Odile**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a  
été affiché à la porte de la  
Mairie le  
**9 septembre 2024**  
et que la convocation du  
Conseil avait été faite le  
**31 août 2024**

Le Maire,  
Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BELLENGIER, Maire.

**Considérant** l'importance de former les habitants aux gestes de premiers secours pour renforcer la sécurité collective et la capacité de réponse aux situations d'urgence ;

**Considérant** les résultats du sondage réalisé auprès des habitants de Berneville, qui ont manifesté un vif intérêt pour participer à une sensibilisation aux premiers secours et/ou une formation de type PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ;

**Considérant** les devis sollicités auprès de divers organismes pour l'organisation de ces sessions de formation ;

**Considérant** l'offre de la Croix-Rouge Française aux tarifs suivants :

- 300 € pour une session de sensibilisation aux premiers secours pour 20 personnes (15€ / personne) ;
- 650 € pour une session de formation PSC1 pour 13 personnes (50€ / personne);

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de sonder les habitants pour recenser les habitants intéressés par une sensibilisation aux premiers secours ou une formation PSC1. Suite à ce sondage, 20 personnes ont précisé être intéressées par la sensibilisation et 13 par une formation. Monsieur le Maire a sollicité plusieurs organismes dont la Croix-Rouge qui a remis l'offre précédemment cité.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :**

1. **De retenir** l'offre de la Croix-Rouge Française pour l'organisation d'une session de sensibilisation aux premiers secours et d'une session de formation PSC1 pour les habitants de Berneville.
2. **De prendre en charge** intégralement le coût de la session de sensibilisation aux premiers secours.
3. **D'apporter** une contribution financière de la commune à hauteur de 15 € par personne inscrite à la formation PSC1.
4. **D'émettre** un titre de recette pour les personnes participants à la formation PSC1, correspondant à la différence entre le coût de la formation par personne et la contribution communale.
5. **De proposer** aux salariés de la commune à participer à l'une ou l'autre des formations et ce de manière gratuite.
6. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions, y compris avec la Croix-Rouge Française.
7. **De charger** Monsieur le Maire d'informer les habitants intéressés des modalités de participation et d'inscription à ces formations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*